



Déclaration du Snep-FSU Amiens

CAPA P.EPS du 07/01/2019

Madame la Rectrice,

Nous ne pouvions siéger à cette CAPA sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous venons d'être élus.

En premier lieu, nous tenons à saluer le travail des personnels du rectorat d'Amiens, leur disponibilité et leur professionnalisme dans la gestion académique du vote électronique.

Ensuite, il nous paraît important de rappeler ici la représentativité exceptionnelle obtenue par le SNEP-FSU à l'issue de ces élections professionnelles.

Dans un contexte difficile, les enseignants d'EPS se sont massivement exprimés en faveur de notre organisation syndicale. Notre liste recueille plus de 83% des suffrages exprimés pour le vote à la CAP Nationale des professeurs et CE d'EPS, regagne le 9^{ème} siège à cette CAPN sur les 9 possibles et 95,17 % à la CAP Académique avec 9 sièges.

Les collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et pour les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et responsabilité de représentants de toute la profession. Le ministère ne peut rester sourd à l'avis de notre profession quant à la place faite à l'EPS à l'Ecole. Ces résultats électoraux du SNEP-FSU doivent conduire à une ouverture de négociation sur un ensemble de textes officiels. Ainsi, la place de l'EPS dans les programmes en collège, lycée, LP, aux examens (DNB, baccalauréat), doit être réétudiée afin que notre discipline revêtisse les fins et les moyens nécessaires et en adéquation avec un véritable service public moderne. Le SNEP-FSU a déjà fait et continuera de faire des propositions en ce sens.

Un constat également sur la participation lors de ces élections qui, même si elle est remontée significativement pour le corps des professeurs d'EPS, est encore bien inférieure à celle de 2008. La procédure électronique comporte encore nombre de problèmes et dysfonctionnements. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (AED, AVS, AESH, contractuels enseignants), y compris le vote papier avec des bureaux de vote dans tous les établissements.

Ensuite nous ne pouvons passer sous silence les manœuvres du ministère sur le nombre de commissaires paritaires de cette CAP avec pour seul but de faire rentrer un 2^{ème} syndicat en CAPN et en académies. En effet, rappelons que nous sommes passés entre 2008 et 2018 de 5 à 9 sièges alors même que le nombre d'électeurs a baissé significativement (de 33855 à 29487 soit 15% de moins) Ainsi, alors que le corps électoral se réduisait de près de 15% le nombre de sièges a quasiment doublé. En 2018 le ministère a maintenu ce nombre à 9 alors même que le nombre d'électeurs est plus réduit qu'en 2008 ! Entre 2011 et 2018 le SNEP-FSU a obtenu 84 des 92 sièges supplémentaires rajoutés par le ministère. Nous sommes

quasiment autant de commissaires paritaires que pour les agrégés (ils sont 10) alors qu'ils ont de nombreuses disciplines à gérer et que le corps électoral est deux fois plus nombreux.

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élus paritaires du SNEP-FSU, une représentativité incontestable.

Les orientations défendues dans CAP 22 avec une remise en cause sans précédent du paritarisme sont une impasse et doivent être abandonnées. Supprimer toute représentation possible des personnels lors des CAPA serait une dégradation forte des droits des personnels et une dégradation forte du climat dans les établissements. Personne n'y a intérêt.

Nous continuons de dénoncer le gel du point d'indice pour les personnels. Le gouvernement a fait le choix de maintenir le gel de la valeur du point d'indice quand en parallèle le doublement du CICE (40 milliards d'euros, soit près de 80% du budget de l'éducation nationale) se fait sans contrôle et sans contrepartie ! Un véritable chèque en blanc quand les besoins éducatifs se font sentir et à l'heure même où les inégalités sont à juste titre dénoncées par les mobilisations récentes et actuelles.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer la nécessité de revalorisation importante des rémunérations des enseignants. Il y a également la question des différentes classes ou grades. Les mandats syndicaux que la FSU défend sont ceux d'une carrière en une seule classe (grade).

Cependant, dans la construction actuelle de la grille, la FSU considère que l'objectif à atteindre est de permettre à l'ensemble des agents du corps d'accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux. Sa traduction dans les faits suppose à la fois d'agir sur le ratio fixant le nombre de places maximum de la classe exceptionnelle, mais aussi sur la possibilité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2 ainsi qu'à l'élargissement des conditions d'accès au vivier 1.

L'Education Nationale a besoin de collectifs de travail solides. Ce n'est pas en attisant rancœurs, déceptions et injustices dans l'accès à ce grade que l'on va renforcer ces collectifs et l'indispensable travail en équipe.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester cette réforme du lycée qui supprime notamment l'enseignement d'exploration en EPS, met l'option EPS en concurrence avec d'autres, ne crée pas d'enseignement de spécialité en EPS. Par ailleurs les suppressions de postes et l'augmentation massive des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves.

Sur la CAPA elle-même, une fois validé, nous souhaiterions que le règlement intérieur soit envoyé à tous les membres titulaires et suppléants de la parité syndicale mais aussi administrative avec un rappel bienvenu sur la nécessaire obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont les membres ont eu connaissance en cette qualité et sur la stricte confidentialité des documents de travail avant la tenue de la commission paritaire.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas, du pouvoir discrétionnaire, de la pseudo-méritocratie. Nous serons le garant du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

L'exceptionnelle représentativité que nous confère ce scrutin de décembre 2018 renforce la responsabilité qui est la nôtre.

Soyez persuadée, Madame le Recteur, que nous remplirons avec conviction, et l'engagement qui nous caractérise, le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU